



**Est
Ensemble
Grand Paris**

BUREAU DE TERRITOIRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du Bureau de territoire du 28 février 2024

Le Bureau de territoire, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni en salle du Bureau à l'Hôtel de territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Patrice BESSAC.

La séance est ouverte à 10h15.

Etaient présents :

M. Laurent BARON, M. Lionel BENHAROUS, Mme Nathalie BERLU, M. Patrice BESSAC, M. Smaïla CAMARA, M. François DECHY, M. Tony DI MARTINO, Mme Christine FAVE, , M. Stephen HERVE, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. AbdelKrim KARMAOUI, M. Patrick LASCOUX, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Alexie LORCA, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, Mme Mirjam RUDIN, M. Olivier SARRABEYROUSE, Mme Samia SEHOUANE

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés :

Mme LE GOUALLEC, M. KERN, M. SADI, M. GALERA

*

* *

Avis de l'Établissement public territorial Est Ensemble relatif au projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 30 novembre 2023

Après en avoir débattu et puisqu'ils défendent depuis des années une politique de logements solidaires, les élus d'Est Ensemble :

EMETTENT un avis favorable sur les intentions énoncées dans le SRHH et défavorable sur les moyens alloués aux politiques du logement.

DEMANDENT que l'Etat prenne la mesure de l'urgence de la situation du logement en Île-de-France et qu'il soutienne le nécessaire rééquilibrage de la production de logement et notamment de logement social (PLAI et PLUS) entre tous les territoires.

REITERENT leur demande de limiter l'objectif annuel de production de logement à 2 800 logements par an dont 30 % de logements sociaux pour le territoire d'Est Ensemble, conformément au Programme local de l'habitat, au Plan local d'urbanisme intercommunal et aux demandes adressées les 17 juillet 2023 et 22 novembre 2023 au Préfet de Seine-Saint-Denis.

DEMANDENT que le rythme de production de logements soit corrélé à celui des équipements publics (sportifs, scolaires, services et équipements publics, espaces verts) et au soutien à leur financement.

DEMANDENT à l'Etat de répondre aux besoins en production de logements d'urgence selon une répartition équilibrée par commune sur l'ensemble de l'Île-de-France.

DEMANDENT de développer des outils permettant le recyclage des bâtiments vacants dans un cadre respectueux des compétences règlementaires du bloc local lorsqu'est respectée la loi SRU.

RAPPELLENT que les objectifs de production de logements ne sont pas que des objectifs de construction. A l'heure de la transition écologique, il est nécessaire d'actionner tous les leviers disponibles pour reconquérir le bâti existant et l'adapter afin de limiter l'impact sur les ressources.

APPROUVENT l'avis de l'EPT Est Ensemble relatif au SRHH arrêté, annexé au relevé de décision du Bureau de territoire.

MANDATENT le Président de l'Etablissement Public Territorial pour promouvoir la contribution d'Est Ensemble vis-à-vis des instances métropolitaines et régionales concernées.

Le Président,

Patrice BESSAC